

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

N° ordre
21-24

N° ordre dans la séance :
DE-23032021-08

Date de la convocation :
16/03/2021

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : Mickaël MOUTOT (procuration à Emilie VALTON), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE).

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : RÉHABILITATION DE LA SALLE DE SPORTS JEAN FALCONNIER – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme, des travaux et de la voirie rappelle le projet de réhabilitation du gymnase Jean Falconnier aux membres du conseil municipal. Il explique qu'une subvention supplémentaire peut être sollicitée ce qui demande la modification du plan prévisionnel de financement de cette opération.

Il s'agit d'un financement de l'Agence Nationale du Sport qui concerne la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs.

Monsieur Claude FELCI précise que la livraison des travaux est toujours prévue pour la mi-septembre 2021 et indique que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Montant prévisionnel travaux	848 716,65	Etat (Contrat de Ruralité - DSIL)	286 264,61
Prestations intellectuelles	105 498,72	Etat (Agence Nationale du Sport)	233 975,38
Assistance à maîtrise d'ouvrage	4 725,00	Région Rhône-Alpes	100 000,00
Maîtrise d'œuvre + OPC	92 803,72	Département de l'Ain	143 132,30
Diagnostic amiante / plomb	1 965,00	Commune de Culoz (autofinancement ou emprunt)	190 843,08
Contrôle technique	1 750,00	TOTAL	954 215,37
Coordination SPS	1 920,00		
Etude géotechnique	2 335,00		
Montant prévisionnel total HT	954 215,37		
TVA	190 843,07		
Montant prévisionnel total TTC	1 145 058,44		

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la modification du plan de financement prévisionnel tel que présentée,

001-210101382-20210323-DE-23032021-08-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

APPROUVE la confirmation du planning prévisionnel de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables auprès des différents financeurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes autres pièces utiles permettant l'aboutissement du projet,

DIT que la présente délibération sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

